

Forums pour les consommateurs

# COMMISSION MEDICALE + SUSPENSION PERMIS + CREATININE

Par Mokaaa Posté le 01/05/2025 à 13h09

Je vais témoigner ici de mes passages en commission médicale suite à suspension de permis (stupéfiants) l'été dernier. Mon but n'étant pas de minimiser la consommation de stupéfiant notamment au volant, car elle est inacceptable et dangereuse. Mais d'apporter un témoignage récent, chose rare, car j'ai personnellement manqué de ressources durant ces longs mois d'attente pr récupérer mon permis, et j'aurais aimé avoir ces infos afin d'éviter d'angoisser trop (je suis de nature stressée ce qui n'arrange rien, et n'ai jamais eu de problème avec la justice).

Pour ma part il s'avère que j'ai été contrôlée positive à UN stupéfiant 6 jours après consommation (pas de chance mais c'est ainsi). Ce n'est ni une excuse simplement un contexte. J'ai de ce fait, eu une suspension de 4 mois. J'ai été contrôlée dans l'Allier j'ai cependant fait ma commission médicale dans mon département d'habitation (c'est possible et tout à fait légal).

Mon premier passage en commission médicale primaire j'ai eu à présenter des analyses d'urine négatives à tous les grands types de drogues (THC, Opiacées, Amphet et Cocaïne). Cette analyse est obligatoire et sur ordonnance, ordonnance que vous trouverez sur le site de votre préfecture. Les résultats d'analyse ne sont valables qu'un mois (parfois seulement deux semaines selon les préfectures) donc pensez à vous organiser en fonction. Par ailleurs, les délais de RDV pour les commissions médicales sont parfois extrêmement longs, anticipez-les, car autrement cela rallonge d'autant plus votre suspension. Vous pouvez prendre RDV en commission médicale un mois (ou deux selon les préfectures, c'est inscrit sur leurs sites) avant la fin de suspension [exemple : permis suspendu jusqu'au 21 octobre, vous pouvez prendre RDV en commission médicale à partir du 21 septembre. Et si vos résultats d'analyses doivent dater d'au minimum un mois vous pouvez les faire le 22 aout, si ils doivent dater de deux semaines, dès le 5 septembre (encore une fois c'est indiqué selon les préfectures)].

Suite à cette première commission j'ai eu ce qu'on appelle une aptitude temporaire (6 mois ou 1 an selon les cas), et donc un permis temporaire, le titre définitif étant soumis au passage d'une deuxième commission médicale.

Je me présente donc à ma deuxième commission médicale soumise aux mêmes règles -> analyses d'urine pour tous les grands types de drogues datant d'un mois maximum. Et là surprise, ayant changé de département et donc de labo, je m'aperçois que le taux de créatinine testé est trop bas par rapport à la fourchette normale et qu'une mention stipule "Echantillon non conforme (au moins un critère de validité SAMHSA/DOT non conforme) ne permettant pas d'assurer la validité du recueil urinaire (suspicion d'urine diluée) et pouvant engendrer des résultats faussement négatifs. Nous vous recommandons de réaliser un contrôle sur un nouveau prélèvement." Alors moi qui suis de nature angoissée, je ne vous raconte pas le stress que je me suis tapé. J'ai refait des analyses, même problème. Le labo de ma première commission médicale n'ayant pas testé la créatinine, j'étais perdue. Et rien en ligne (d'où le témoignage, car si ça peut éviter à

certaines des nuits blanches, autant partager mon expérience).

Je passe donc la commission médicale mortifiée, persuadée que jamais je n'aurais mon permis définitif (et ruinée car 137+137 = BCP TROP). Pour qu'au final lors de la commission cette mention ne soit MEME PAS vérifiée par les médecins. Mon taux de créatinine était à 2,7 mmol/L (fourchette normale 3,9-9,4) soit 305 mg/L (fourchette normale 441-1062). Les deuxièmes analyses étaient encore + basses. Je vous conseille donc pour éviter ce coup de stress et repayer 137€ d'analyses d'urines, d'éviter de boire trop d'eau car la créatinine est un déchet produit par les muscles, et de ce fait, plus on boit, plus on la dilue, moins on en a, et donc plus il y a suspicion d'urine diluée...

A bon entendeur, ciao.

Et évitez la drogue surtout au volant et préférez le poney. Car même 6 jours après une consommation, ça fait 9 mois d'attente, 9 mois à stresser et près de 500€ en moins... (OK c'est un gouvernement très hypocrite qu'on a sur le sujet, mais c'est un autre débat).

## 4 réponses

---

Duruduru1000 - 06/05/2025 à 09h52

C'est dure de passer le permis ?

Chantal - 09/05/2025 à 21h24

Préférez le poney ? La ketamine ? Tu te rend compte que tu conseil au gens de consomme la ketamine au volant au lieu du reste ? C'est super dangereux !!!!!!!!!pour infos car si tu continue à donner ces mauvais conseil le monde va encore plus mal finir, à présent, la ketamine est détectable . Au jours d'aujourd'hui l'es seul drogue toujours pas détectable sont l'lsd et les champignons . Mais je ne conseille surtout pas de conduire sous effet de ces drogues !!!!! Surtout attendre que la perche soit redescendue !!!!! Risque d'accident !!!!

Moderateur - 12/05/2025 à 08h54

Bonjour Chantal,

Je pense que vous avez confondu le mot "créatinine" et "kétamine". La kétamine est une drogue mais la créatinine est un déchet musculaire présent à un certain taux dans les urines. Cela n'a rien à voir avec une drogue mais ce taux est mesuré pour évaluer la dilution des urines et donc leur "pertinence" en tant que milieu pour le dépistage des stupéfiants.

En tout cas Mokaa, qui expliquait déjà tout cela dans son message, n'appelle pas du tout à la consommation de drogue au volant et partage juste son expérience avec la commission médicale de récupération du permis de conduire.

Cordialement,

le modérateur.

Jo1 - 06/09/2025 à 21h21

Bonjour

Quand on va faire le test urinaire au laboratoire une surveillance?

On est obligé de venir avec l'ordonnance medical de la prefecture?

Merci d'avance pour vos réponses